



Arrêté N°/CIP/SDR
du 13 SEP 2011
portant nomination du Président et des deux (2) vice-
présidents du Comité Technique de Développement
Rural (CTDR)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
PRESIDENT DU COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu le décret n°2011-001/PRN du 7 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2011-005/PRN du 21 avril 2011 portant nomination des membres du gouvernement, modifié par le décret n°2011-129/PRN du 16 juin 2011 ;
- Vu le décret n°2002-006/PRN/PM du 15 janvier 2002 portant adoption du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP);
- Vu le décret n°2003-310/PRN/MRA du 14 novembre 2003 portant approbation du Document sur la Stratégie de Développement Rural (SDR) ;
- Vu le décret n°2006-291/PRN/MHE/LCD du 05 octobre 2006 portant adoption du Plan d'Action de la Stratégie de Développement Rural ;
- Vu le décret n°2007-461/PRN/PM du 18 août 2007 portant adoption du Document de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012 ;
- Vu le décret n°2004-207/PRN/PM du 18 août 2004 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural.
- Vu l'Arrêté n°00187/PM du 23 Aout 2011 portant nomination des présidents et vices présidents du Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural ;
- Sur proposition du Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural.

ARRETE :

Article Premier : Monsieur **ILLA DJIMRAO**, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, est nommé Président du Comité Technique du de Développement Rural.

Article 2 : Monsieur **MAMANE MAMADOU**, Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, est nommé premier Vice-président du Comité Technique du de Développement Rural.

Article 3 : Monsieur **DIAMOITOU GUESSIBO BOUKARI**, Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage, est nommé deuxième Vice-président du Comité Technique du de Développement Rural.

Article 4 : le présent arrêté qui abroge l'arrêté n°0004/CIP/SDR du 16 juin 2010 sera notifié partout où besoin sera.

Ampliations :

- CAB/PM
- CAB/ME
- CAB.MEELCD
- CAB/MP/AT/DC
- CAB/MCI

